

Professionnels concernés	pour info doctrine du 25 juin	CHIR unitaire par PS <i>Masques chirurgicaux (sachet de 10) 368 500</i>	pour info doctrine du 25 juin	FFP2 unitaire par PS <i>Masques FFP2 KN95 ▶boite de 20 = 645 6500 ▶boite de 5 = 154 000 soit 799 600</i>
Médecins	20	40	24	40
Biologistes	20	40	24	40
Chirurgiens dentistes libéraux	0	0	24	40
IDE titulaires / collaborateurs / remplaçants	18	40	6	20
Pharmacie d'officine	18	40	0	
Sages-femmes libérales	18	40	0	
Masseurs-kinésithérapeutes libéraux	12	20	6	20
Podologues	12	20	0	
Orthophonistes	12	20	0	
Orthoptistes	12	20	0	
Autres professionnels de santé de la liste de la doctrine du 25 juin 2020*	12	20	0	

*Ergothérapeutes, diététiciens, osthéopathes, psychologues, psychomotriciens en libéral

*Audioprothésistes, orthopédistes, orthoprothésistes et podo-prothésistes, orthopédistes-orthésistes en libéral

*Opticiens-lunetiers et salariés

* Internes de médecine en stage chez un praticien de ville (récupération par le maître de stage)